

1882-AUTOMNE-1882

NOUVELLES IMPORTATIONS !!

Nous prenons la liberté d'annoncer à nos pratiques et au public en général, que nous avons reçu un assortiment complet de marchandises d'étape et de fantaisie pour l'Automne et l'Hiver.

TAPIS, PRELARTS, RIDEAUX.

Tapis Bruxelles.
Tapis Tapisserie, pour appareiller les Tapis, Bruxelles et Tapisserie.
Tapis Imperial.
Tapis Ecossais.
Tapis (Union).
Tapis Tapisserie et laine pour escaliers.
Tapis Bruxelles.
Tapis Cocco.

PRELARTS.

Anglais, Américains, et Canadiens (de toute largeur).
Prêt pour Escaliers (de toute largeur).

NATTES EN LAINE.

Nattes en Bruxelles.
Nattes en Tapisserie.
Nattes en Cocco.
Nattes en Caoutchouc.
Crum Cloth (de toute largeur).

RIDEAUX EN POINT

[au patron et à la verge]
Mousseline à Rideau [à la verge]

DAMAS DE SOIE

Pour rideaux et couvertures de meubles.
Repps de soie, pour rideaux et couvertures de meubles.

Repps de soie et laine.
Nouvelles étoffes à Rideaux, laine et soie.
Vélours de couleurs et Grottoes.

[nouveau].

FRANGE DE LAINE (pour rideaux)

Glands de laine.
Pôles et corniches en cuivre et en noyer noir.
Mans et ornements en cuivre.
Baguette en cuivre [pour escaliers]

MIROIRS, MIROIRS

De toutes dimensions pour corniches et trumeaux.
Tables Jardinières, Étagères, etc., etc.

ORNEMENTS D'EGLISES.

Chasubles.
Châsses.
Dais.
Croix. [pour ornements].

Damas soie

Draps [or et argent].
France [or et argent].
France [blanche et jaune].
Gaiens [or et argent].

Gaiens soie [blanc et jaunes].

Dentelles [or et argent].
Paillettes et cannetilles.
Glands [or et argent].

ENCENS, ETC., ETC.

—AUSI—

Méridiens français [double] pour soutane.
B. d'aube [au patron et à la verge].
Dentelles pour Bas d'aube.
Cordons d'aube.

DEPARTEMENTS des MESSIEURS
Draps Moscou, noirs, couleurs.
Castor.
Motonnés.

Draps Nouveautés pour pardessus.
Tweed Ecossais, Anglais et Canadiens.
Serge, Drap noir et Casimir.

Capots Caoutchouc.
Ustensiles en caoutchouc imperméables.
Chemises à manches et couleurs.
Cols Gravates, Gants.

Epinglures, Boutons de fantaisie pour chemises.
Capots de Chat Sauvage.
Casques Creamer, etc., etc.

Robes de Carriole.
Peaux de Creamer de première qualité.
Garnitures en pelletteries.

DEPARTEMENT DES DAMES
Soies noires [gros grain].
Soies côtelées [gros grain].
Soies brochées [noirs et couleurs].
Satins merveilleux noirs et de couleurs.
Satins moirés [de toutes nuances].
Moirs antiques.
Ornements et garnitures.
Etc., etc., etc.

PLUMES D'AUTRUCHE

Blancs, noirs et couleurs.
Plumes et Rubans de nouveauté.
Rubans soies noirs et couleurs.
Cols et Poignets.
Fichus et Gravates.

TOILES A DRAP

Toiles à oreillers.
Toiles à nappes.
Toiles à serviettes.
Toiles à verres.
Coton à drap.

Coton à oreillers.
Serviettes toile, coton, etc., etc., etc.
Couvre-pieds blancs et couleurs.
Couverts blancs et couleurs.
Matelas en laine.
Matelas en crin.

GRAND ASSORTIMENT D'ÉTOFFES POUR DEUIL.

—TELLES QUE—

Méridiens.
Paramatras.
Cachemires.
Repps.
Thibets.
Canton Crape.
Persian Cord.
Etc., Etc.

CREPE DE COURTAULD.

Parfumeries

DE
L. T. PIVER et de LUBIN, Etc., Etc.
Bau de Cologne, J. M. Farina.
Savons de toilette, Huile pour cheveux.
Brosses à cheveux, à dents et à harpes.
Peignes, Boîtes de toilette.
Miroirs de toilette.
Lunettes d'Opéra, etc., etc.

GANTS KID D'ALEXANDRE
Valises, Portemanteaux, Etc.

N. B. Conditions faciles.
Escompte au comptant
QU'UN SEUL PRIX

Joseph Hamel & Frères,
58, Rue Sous-le-Fort,
No 62, COTE DE LA MONTAGNE.
Québec, 1er octobre 1882.

Librairie-Langlais.

Aux Messieurs du Clergé,
A Messieurs les Marchands,
Aux Municipalités Scolaires.

AYANT reçu la plus grande partie des marchandises que j'ai achetées moi-même sur le continent européen, l'hiver dernier, je me trouve actuellement en position de vendre ces articles à des prix qui ont une concurrence. D'abord pour le catalogue, j'ai un assortiment complet : OSTENSIOIRS, depuis la modique somme de 24 piastres jusqu'à 300 piastres.

AUSI

CALICES, CIBOIRES,
BURETTES, CANDÉLABRES,
CHOIX DE PROCESSION,
BOUQUETS D'AUTELS,
ENCENS, CIERGES.

(Fabriqués chez les Révères Sœurs de la Charité de Québec, pesant le poids et garantis de pureté.)

GRAND ASSORTIMENT DE

LIVRES DE THÉOLOGIE,
SERMONNAIRES,
MÉDITATIONS,
LIVRES POUR BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE,
(Très moraux et très instructifs).

Je désire attirer l'attention toute spéciale des MM. du Clergé sur mes

Vins de Messe

qui sont TRÈS PURS et d'un GOUT EXQUIS. Ces vins, je les ai choisis moi-même, et je puis conséquemment défier l'analyse la plus sévère QUANT À LA QUALITÉ, comme je puis défier toute concurrence QUANT AUX PRIX. MM. les Marchands et MM. les Commissaires d'Écoles sont spécialement invités à venir honorer d'une petite visite avant de se décider à acheter ailleurs. Leur bourse trouvera tout à gagner.

Je me chargerai d'importer soit de France ou d'Angleterre, les cloches pour Églises, moyennant une commission très minime.

Ainsi que Statues, Chemins de Croix, Ornaments d'Églises, livres de bibliothèques, et toutes commandes que l'on voudra bien me confier.

J. A. LANGLAIS
LIBRAIRE.

No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.
Québec, 15 août 1882.

Chemin de Fer du Nord.

A PARTIR DE

LUNDI, 25 SEPTEMBRE 1882.

Les trains circuleront comme suit :

	MIXTE.	MALLE.	EXPRES
Depart d'Hocheville pour Québec	4.00 A. M.	3.00 P. M.	10.00 P. M.
Arrivée à Québec	7.00 P. M.	9.50	6.30 A. M.
Depart de Québec pour Hocheville	5.20 A. M.	9.10 A. M.	10.00 P. M.
Arrivée à Hocheville	8.30 P. M.	4.00 P. M.	5.00 A. M.
Depart d'Hocheville pour St-Félix-de-Valois	5.15 P. M.		
Arrivée à St-Félix-de-Valois	8.20		
Depart de St-Félix-de-Valois pour Hocheville	5.20 A. M.		
Arrivée à Hocheville	8.50		

Tous les trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M.

Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal et quittent la station du Mile-End dix minutes plus tard qu'à Hocheville.

En connection avec le Chemin de Fer Pacifique pour Ottawa.

BUREAU GENERAL, QUEBEC.

BUREAUX DES BILLETS :

13, Place d'Armes, {MONTREAL.
202, Rue St-Jacques, {
Vis à vis l'Hôtel St. Louis, Québec.
Chemin de Fer du Pacifique Canadien, OTTAWA,
A. DAVIS, surintendant.
Québec, 29 septembre 1882.

CHEMIN DE FER

INTERCOLONIAL.

1883-Arrangements d'hiver-1883

Le et après LUNDI, 4 DECEMBRE, les trains marcheront comme suit, les dimanches exceptés :

Quitteront la Pointe Lévis

	Heure du Chemin de Fer. Québec.	Heure de
Train d'Express pour Halifax et St-Jean	8.10 A. M.	7.55 A. M.
Train d'Accommodation et de la Malle	11.20 A. M.	11.05 A. M.
Train de Fret	7.00 P. M.	6.45 P. M.

Arriveront à la Pointe Lévis

	Heure du Chemin de Fer. Québec.	Heure de
Train d'Express d'Halifax et de St-Jean	8.20 P. M.	8.05 P. M.
Train d'Accommodation et de la Malle	2.15 P. M.	2.00 P. M.
Train de Fret	5.25 A. M.	5.10 A. M.

Les trains pour Halifax et St-Jean se rendent à leur destination le dimanche tandis que ceux partant d'Halifax et de St-Jean demeurent à Campbelltown. Le char Pullman quittant la Pointe-Lévis les mardis jeudis et samedis va jusqu'à Halifax et celui qui part les lundis mercredis et vendredis, va jusqu'à St-Jean.

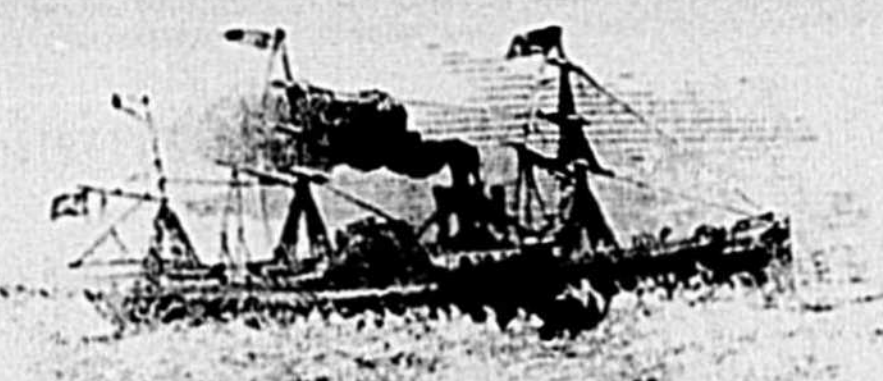
Bureau du C de F. Moncton, N. B., 27 juin 1881.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Québec, 2 décembre 1882.

CE JOURNAL peut-être trouvé sur la file au bureau d'annonce de journaux de GEO. P. HOWELL & CIE. (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York.

Québec, 25 mars 1880.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallets CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1883-ARRANGEMENT D'HIVER-1883

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans craintes pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

VAISSEAU	Tonnage	Commandants
NUMIDIAN	6100	en construction.
PARSIAN	5400	Capt. J. Wylie.
ARDIAN	4200	Li. Dutton, R. N. R.
CIRCASSIAN	3400	Li. Smith, R. N. R.
POLYANIAN	4300	Capt. R. Brown.
CORIAN	4000	
GRECIAN	3600	Capt. Legallais.
SARMATIAN	3600	Capt. A. Bird.
BUENOS AYREAN	3800	Capt. N. McLean.
SCANDINAVIAN	3000	Capt. H. Wylie.
PRUSSIAN	3000	Capt. J. Ritchie.
MORAVIAN	2650	Capt. J. Graham.
PERUVIAN	3400	Capt. Barclay.
CASPIAN	3200	Capt. Procks.
HIBERNIAN	3500	Li. Archer, R. N. R.
NOVA SCOTIAN	3300	Capt. Richardson.
ALSTRIAN	3200	Capt. J. Wylie.
VESTALIAN	2700	Capt. J. G. Stephens.
MANTORAN	2500	Capt. J. Wylie.
CANADIAN	2600	Capt. J. Wylie.
CORINTHIAN	2000	Capt. J. Wylie.
PHRYGIAN	2400	Capt. Monies.
VALONIEN	2400	Capt. Monies.
LUCEAN	2800	Capt. Ferr.
ACADIAN	1250	Capt. Gault.
NEWFOUNDLAND	1500	Capt. Myles.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service

DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

Partant de LIVERPOOL, chaque JEUDI, et de BOSTON et BALTIMORE alternativement, et de HALIFAX chaque SAMEDI, arrivant à Lorient pour prendre à bord et débarquer les passagers et les mallets qui vont en Irlande ou en Ecosse, ou qui en viennent) et de LIVERPOOL pour Portland chaque SAMEDI alternativement à Queenstown pour prendre des passagers d'Angleterre, doivent être expédiés

De Halifax :

SARMATIAN..... Samedi, 17 février.
CIRCASSIAN..... 24
NOVA SCOTIAN..... 3 mars.
SARDINIAN..... 10

A DEUX HEURES P. M.

ou à l'arrivée du train du chemin de fer Intercolonial venant de l'Ouest.

De Portland à Liverpool directement.

A UNE HEURE P. M.

ou à l'arrivée du train du chemin de fer Grand Tronc venant de l'Ouest.

Prix du passage de Québec :

VOIX D'HALIFAX.
Cabine.....\$62.65, \$78.00 et \$88.00
Suivant les accommodements.
Cabine secondaire.....\$45.00
Entrepont.....31.00

Prix du passage de Montréal voie de Portland :

Cabine.....\$57.50, \$77.50 et \$87.50
Suivant les accommodements.
Cabine secondaire.....\$45.00
Entrepont.....\$31.00

LIGNE DE GLASGOW.

Durant la saison d'hiver un vapeur partira chaque semaine de GLASGOW pour BOSTON ou PORTLAND, (via Halifax s'il y a lieu), et chaque semaine de Boston ou Portland directement pour Glasgow, comme suit :

DE BOSTON.

DE PORTLAND.

Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour de plus amples informations s'adresser à

ALLANS, RAE & CIE, Agents.

Québec, 20 janvier 1883.

CHEMIN DE FER

INTERCOLONIAL.

1883-Arrangements d'hiver-1883

Le et après LUNDI, 4 DECEMBRE, les trains marcheront comme suit, les dimanches exceptés :

Quitteront la Pointe Lévis

	Heure du Chemin de Fer. Québec.	Heure de
Train d'Express pour Halifax et St-Jean	8.10 A. M.	7.55 A. M.
Train d'Accommodation et de la Malle	11.20 A. M.	11.05 A. M.
Train de Fret	7.00 P. M.	6.45 P. M.

Arriveront à la Pointe Lévis

	Heure du Chemin de Fer. Québec.	Heure de
Train d'Express d'Halifax et de St-Jean	8.20 P. M.	8.05 P. M.
Train d'Accommodation et de la Malle	2.15 P. M.	2.00 P. M.
Train de Fret	5.25 A. M.	5.10 A. M.

Les trains pour Halifax et St-Jean se rendent à leur destination le dimanche tandis que ceux partant d'Halifax et de St-Jean demeurent à Campbelltown. Le char Pullman quittant la Pointe-Lévis les mardis jeudis et samedis va jusqu'à Halifax et celui qui part les lundis mercredis et vendredis, va jusqu'à St-Jean.

Bureau du C de F. Moncton, N. B., 27 juin 1881.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Québec, 2 décembre 1882.

CE JOURNAL peut-être trouvé sur la file au bureau d'annonce de journaux de GEO. P. HOWELL & CIE. (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York.

Québec, 25 mars 1880.

CALENDRIER

DU DIOCESE DE RIMOUSKI

POUR

1883

Imprimé par Léger Brousseau, Rue Buade, Québec

Indiquant les fêtes des reliques et des quarante-heures, le seul approuvé par Mgr l'Evêque de Rimouski.

S'ADRESSER POUR LA VENTE EN GROS, À QUEBEC, CHEZ LES ÉDITEURS, No 9, RUE BUADE, EN FACE DU PRESBYTÈRE.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

En dépôt chez la plupart des marchands à Québec et dans le diocèse de Rimouski.

</

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

Dr N. E. DIONNE, Rédacteur en Chef

LÉGER BROUSSEAU, Éditeur Propriétaire

LÉTTRE PASTORALE

ET
MandementM^{gr} L'ÉVÊQUE DE TARDES.
PUBLIANTLe Jubilé des noces d'argent de
Notre Dame de Lourdes.

PROSPER-MARIE BILLIÈRE, par la
Miséricorde divine et l'autorité du
Saint-Siège apostolique, Evêque de
Tarbes.

Au Clergé et aux Fidèles de notre
diocèse, salut et bénédiction en Notre
Seigneur Jésus-Christ.

Nos Bien-Aimés Coopérateurs et
nos Très Chers Frères,

Nous venons, le cœur plein de joie,
vous annoncer le JUBILÉ des Noces
d'argent de Notre-Dame de Lourdes,
faveur insigne que Sa Sainteté le
Pape Léon XIII nous a accordée.

L'Univers catholique va s'associer
à notre bonheur. Il connaît depuis
longtemps les merveilles que la
Vierge Immaculée accomplit au
milieu de nous ; ses apparitions mul-
tipliées à la Grotte, les pèlerinages
innombrables qu'elle y attire, et l'ar-
deur de leurs prières, les guérisons
incessantes, les conversions sans
nombre et les grâces spirituelles les
plus extraordinaires. De notre diocèse,
cette action admirable de la Mère de
Dieu s'étend à toutes les contrées du
monde. La dévotion de Notre-Dame
de Lourdes a conquis la terre. Par
elle, la foi et l'espérance, la charité
et le dévouement sont partout ran-
imés. Les magnifiques espérances
que les Catholiques fondaient sur la
proclamation du dogme de l'Imma-
culée Conception se réalisent avec
une évidence de plus en plus conso-
lante.

Depuis un quart de siècle, ces
merveilles vont toujours grandissant.
En voyant arriver le 25^e anniver-
saire de ces prodiges, les Catholiques
zélés demandent de toutes parts d'en
faire, en cette année de grâce 1883,
une commémoration solennelle, afin
de remercier le Seigneur des bien-
faits déjà reçus, et pour le supplier
d'achever cette œuvre de rédemption
et de salut.

Désirant vivement répondre à cette
attente des cœurs chrétiens, nous
avons tourné nos regards vers la
chaire de Pierre, d'où nous venient
les grâces souveraines comme les
paroles infallibles.

Rome avait déjà glorifié Notre-
Dame de Lourdes.

Le grand Pape de l'Immaculée
Conception, Pie IX, par un Bref du
4 septembre 1869, avait proclamé la
"luminieuse évidence du fait" des
Apparitions.

Par un Bref du 1^{er} février 1876, il
avait couronné "l'image sacrée" de
Notre-Dame de Lourdes.

Il avait envoyé deux pèlerinages
italiens lui offrir, en son nom, la
Palme d'or et la Rose d'or.

Héritier des grandes pensées et de
la piété de son illustre Prédecesseur,
Sa Sainteté le Pape Léon XIII, par

un Rescrit du 24 décembre dernier,
vient d'accorder la faveur insigne de
l'Indulgence du Jubilé à tous ceux
qui, pendant l'année 1883, visiteront
pieusement le Sanctuaire de Notre-
Dame de Lourdes.

Le Saint-Père concède l'Indulgence
du Jubilé aux trois conditions sui-
vantes :

1. Trois visites à la Basilique ou à
la Crypte de Notre-Dame de Lourdes,
en récitant, à chaque visite, le cha-
pelet aux intentions du Saint-Père ;

2. La confession et la communion ;

3. Une aumône faite, selon les fa-
cultés de chacun, pour l'église du
Rosaire à bâtir à Notre-Dame de
Lourdes.

Cette Indulgence est applicable
aux âmes du Purgatoire.

Réjouissons-nous donc, nos Bien-
Aimés Coopérateurs et nos Très Chers
Frères, et rendons grâces au Vicaire
de Jésus-Christ, qui donne cette gloire
à Notre-Dame de Lourdes, en accor-
dant, à cause d'elle, cette grâce du
Jubilé, qui se publie seulement dans
les circonstances solennelles.

Bénéissons le Seigneur Jésus : il
vient sauver le monde en glorifiant sa
Mère Immaculée.

Nous nous empresserons d'entrer
dans les desseins miséricordieux du
Seigneur et de la sainte Eglise ; nous
voudrions tous gagner l'Indulgence
du Jubilé au Sanctuaire de Notre-
Dame de Lourdes.

Cette grâce n'étant accordée qu'aux
Pèlerins de la Grotte : nous vous en-
gageons, nos Bien-Aimés Coopéra-
teurs, à organiser des pèlerinages,
surtout des pèlerinages d'hommes.

Nous ferons, de cette année jubi-
laire de Notre-Dame de Lourdes, une
année d'actions de grâces et de sup-
plications continuelles et ardentes.

Nous apprendrons à mieux réciter
le saint Rosaire, que la Vierge Imma-
culée est venue nous enseigner à la
Grotte.

Nous célébrerons les anniversaires
des dix-huit Apparitions, réservant
une solennité plus grande pour les
anniversaires de la première Appari-
tion, le 11 février ; de la seizième, en
la fête de l'Annonciation, renvoyée
cette année au 2 avril ; et surtout de
la dix-huitième, le 16 juillet.

Nous donnerons notre aumône
généreuse pour la nouvelle église du
Rosaire, pour ce monument qui doit
rendre sensibles à tous les grands
mystères de la Rédemption.

Ainsi, nos Bien-Aimés Coopéra-
teurs et nos Très Chers Frères, nous
nous montrerons reconnaissants des
prodiges de miséricorde qui s'accom-
plissent au milieu de nous, et nous
mériterons de plus en plus, pour nos
âmes et notre diocèse, pour l'Eglise
et la France, la protection toute puis-
sante de la Vierge Immaculée.

A CES CAUSES,

LE SAINT NOM DE DIEU
INVOCUÉ

Et après en avoir conféré avec nos

Vénérables Frères les Chanoines et
Chapitre de notre Eglise Cathédrale,
NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDON-
NONS CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER.—Le jubilé des
Noces d'argent de Notre-Dame de
Lourdes sera ouvert à la Basilique, le
dimanche 14 janvier. Le Saint Sacre-
ment sera exposé avant les vêpres,
et le salut sera précédé du chant des
Litanies de la sainte Vierge.

ART. 2.—Afin d'associer notre dio-
cèse, qui est le diocèse de Marie, aux
prières de cette année jubilaire de
Notre-Dame de Lourdes, la même
cérémonie aura lieu dans toutes les
églises du diocèse, le même dimanche
ou le suivant.

ART. 3.—Tous les jours de cette
année, chaque prêtre dira, après la
messe, à haute voix et à genoux
devant l'autel, aux intentions du
Saint-Père, un *Notre Père* et un *Je
vous salue*, avec trois fois l'invocation :
"Bénie soit la sainte et immaculée
Conception de la Bienheureuse
Vierge Marie, Mère de Dieu."

ART. 4.—Le Jubilé sera clôturé
solennellement dans toutes les églises
et chapelles de notre diocèse, dans la
soirée du 31 décembre 1883. Devant
le saint Sacrement exposé, avant le
salut, on chantera les litanies de la
sainte Vierge et le *Te Deum*.

ART. 5.—Seront notre présente
Lettre pastorale et notre Mandement,
lus dans toutes les églises et cha-
pelles de notre diocèse, le dimanche
qui en suivra la réception.

Donné à Tarbes, dans notre palais
épiscopal, sous notre seing, le sceau
de nos armes et le contre-seing de
notre secrétaire général, en la solen-
nité de l'Epiphanie, le 6 janvier 1883.

† PROSPER-MARIE,
EVÊQUE DE TARDES,Par Mandement de Monseigneur
DE NODREST, Chan., Secrét. Gén.

N. B.—Nous recommandons égale-
ment à la charité des Catholiques les
autres grands travaux qui restent
encore à exécuter à Notre-Dame de
Lourdes, et très particulièrement la
construction de la maison de la
maîtrise, et l'école apostolique, qui
donnera, au diocèse et à l'église, des
prêtres et des missionnaires.

FRANCE

LE COURAGE DE LA PEUR.

Est-ce qu'ils ont peur ? Oui, ils ont
peur, car s'ils étaient pleins de la sé-
curité qu'ils affectent, ils ne médite-
raient pas des lois d'exception abso-
lument contraires aux principes ré-
publicains, et qui, un jour, se retour-
neront contre eux-mêmes. A ce point
de vue, ils devraient se garder de
toute atteinte au droit commun, mais
on sait que la peur ne raisonne pas.
Donc, répétons-le, ils ont peur.

Ecoutez leurs cris d'effarement.
Rien n'est plus comique. Les
hommes politiques bien informés,
dit la France, les officiers généraux
ou supérieurs de l'armée française,

les membres du corps diplomatique,
n'ont jamais ignoré les manœuvres
auxquelles se livrent, depuis deux an-
nées surtout, les prétendants et les
princes des familles qui ont régné.
Voilà une accusation bien en règle ;
mais où sont les preuves ?

D'autre part, la Lanterne (quelle
autorité !) révèle les infâmes menées
souterraines des légitimistes dans
les provinces de l'Ouest. Cette feuille
cite les noms, compte les hommes ;
elle décrit même les signes de rallie-
ment. Elle a tout vu, elle connaît
tout ; on dirait qu'elle a pénétré dans
le sein même des conciliabules.

Naturellement, c'est le général Cha-
rette qu'on désigne comme le chef de
la conspiration ; le zouave pontifi-
caux, les membres des cercles catho-
liques d'ouvriers, fournissent les sol-
dats. Les preuves, demanderons-
nous encore : où sont les preuves ?

A défaut de preuves, a-t-on des in-
dices ? Certainement, et des plus si-
gnificatifs. On signale des invitations
à des parties de chasse dans les forêts
qui avoisinent les châteaux. Un nom-
bre des invités figuraient des hommes
ayant la particule et d'autres ne
l'ayant pas. On a surpris des poi-
gnées de main échangées. A-t-on
surpris de même des paroles, des pro-
messes, des engagements, des sollici-
tations ? A-t-on mis la main sur quel-
ques écrits compromettants ? Mal-
heureusement non. Ni paroles, ni
écrits, c'est un peu maigre, mais res-
tent les poignées de main qui sont
authentiques, et les parties de chasse
que personne n'osera nier. Si l'on
ajoute à ces griefs l'hospitalité gran-
diose donnée à Chantilly par un
prince ami des lettres et des arts, et
de plus très au courant des choses
militaires, en voilà cent fois plus
qu'il n'en faut pour convaincre les
partis monarchiques de conspiration
contre la République.

Eh bien ! s'il y a une conspiration,
que l'on poursuive les coupables. Il y a
encore des tribunaux en France ; le
jury fonctionne toujours. Vous dé-
fiez-vous des juges ? Tenez-vous en
suspicion le jury ? Si oui, avouez que
le pays n'est pas avec vous, ce dont
nous nous étions toujours douté, et
cédez la place à de plus dignes et à
de plus populaires.

Non, vous ne traduisez en juge-
ment ni Charette, ni Beaudry-d'Asson,
ni le duc d'Aumale, ni aucune des
personnes que vous désignez outrage-
usement aux colères de la popula-
ce ; mais vous vous efforcez de
faire voter une loi qui donnera au
gouvernement quel qu'il soit—enten-
dez-vous bien ? quel qu'il soit—la
haute main sur les membres des an-
ciennes familles régnantes. Ce sera
une loi de proscription *ad libitum*,
une véritable épée de Damoclès sus-
pendue sur la tête des premières il-
lustrations du pays. Voilà bien la
politique de la peur. On n'ose pas
frapper en face, on se réserve de le
faire par derrière.

LÉONCE DE LA RALLAYE.

ITALIE

Un Français, habitant Trieste, écrit
au Journal de Rome :

Vos appréciations sur les aspira-
tions et sur les faits de l'Irrédentisme
sont irréprochables. Les Italiens
doivent se persuader que leurs aspi-
rations ne seront jamais satisfaites, et
que les faits dont ils se rendent cou-
pables peuvent attirer sur eux des
représailles sanglantes.

Une erreur colossale des irrédentis-
tes est de se persuader que les popu-
lations des côtes de l'Adriatique, et
notamment de Trieste, voudraient
être annexées à l'Italie. Il y a là une
contre-vérité absolue. Trieste est
une ville impériale : elle sent l'incul-
table nécessité de rester ce qu'elle
est : elle a la certitude qu'en devenant
italienne elle passerait de vie à
trépas. Ses intérêts sont avec l'Au-
triche et avec l'Allemagne. Italienne
elle n'aurait rien à recevoir de l'Italie,
rien à lui envoyer. Que serait un
grand port enclavé à quelques kilo-
mètres par une ceinture de douanes,
et de douanes autrichiennes !

Quiconque a des intérêts sérieux
dans le triestin est Autrichien. Le
fond de la population, l'habitant du
sol n'a jamais été Italien ; il est de
race slave. La colonie vénitienne
n'a laissé de représentants que dans
une fraction de la classe moyenne, et
encore ces fils de Venise n'ont aucun
attrait vers l'Italie. On connaît les
agitateurs : les uns appartiennent à
cette classe de fainéants qu'on trouve
en tous pays ; ils sont sans moyens
réguliers d'existence, et ont l'ambition
de s'élever et de s'enrichir par la
révolution ; les autres sont des
jeunes gens, des étudiants séduits,
excités, persuadés qu'ils jouent un
rôle politique important.

D'après ce qu'on m'en dit, l'Irré-
denta n'est pas riche, et les agitateurs
demandent autre chose que de grands
mois et de belles promesses : il leur
faut de l'argent, encore de l'argent,
et toujours de l'argent. L'amour de
la patrie est platonique, et l'amour
de soi est réel.

Je juge des choses avec imparciali-
té, car je ne suis ni sujet autrichien,
ni italien, mais français, et je désire
par conséquent que mon pays n'ait
pas à se mêler de nouveaux des affai-
res de la péninsule, c'est-à-dire qu'il
renonce une fois pour toutes à servir
d'instrument à une ambition dérai-
sonnable et malsaine.

Les entreprises de l'Italie ont
amené une perturbation profonde
dans le monde, et suscité dans toutes
les âmes chrétiennes une douleur
que la Providence calmera par des
moyens imprévus. Que l'Italie reste
tranquille, si elle le peut. Ses revendi-
cations de territoires autrichiens,
suisses, français et anglais sont abso-
lument dangereuses pour elle, tandis
que la revendication de l'Etat de
l'Eglise, dont le territoire appartient
à la chrétienté entière, est absolu-
ment légitime.

Si l'Italie ne sait pas vivre sans le
Tyrol, sans l'Istrie, sans Trieste, sans
le Tessin, la Corse et Malte, — le
monde ne peut pas laisser vivre

longtemps le Pape en l'état où l'Ita-
lie l'a réduit.

Voilà la grande question d'aujour-
d'hui, et l'Italie provoque les puis-
sances comme si elle avait hâte
d'arriver à une solution.

Le moment suprême

Nous extrayons le passage suivant
d'un article relatif aux derniers mo-
ments de M. Gambetta, article que
publie le *Figaro* :

Libre penseur, l'était-il d'une façon
absolue ? Et peut-on affirmer qu'à la
dernière heure, s'il avait eu vraiment
conscience de sa fin, il n'aurait pas
élevé son intelligence, supérieure
après tout, vers la lumière infinie
dont elle était un rayon égaré ?

On a raconté de lui quelques traits
de superstition italienne qui n'in-
terdisent pas de le supposer, et par-
mi les médecins mêmes qui le soi-
gnaient, il en est un qui, se rendant
un compte précis de son état, n'était
pas sans espoir de décider le mourant
à accueillir l'idée de Dieu au moment
suprême. Toutefois, ce médecin, —
un des plus en vue parmi ceux qui
l'ont assisté jusqu'à la dernière mi-
nute, et qu'une étroite amitié uni-
sait au malade, — ne savait sous quelle
forme tenter, l'entreprise, parce qu'il
voyait l'agonisant plein d'illusion, et
qu'il voulait prendre des ménages-
ments pour lui éviter le choc d'une
révélation cruelle.

Il eut cependant, sur le conseil de
sa femme, une inspiration ingénieuse,
et la veille du décès, il dit au mori-
bond, avec l'accent négligé d'une
causerie indifférente : — J'ai failli
vous amener un visiteur ! — Lequel ?

Ah ! vous ne le devineriez jamais !
Imaginez que ma femme, qui a des
relations dans tous les mondes, con-
naît un prêtre qu'elle avait invité à
dîner. C'est l'archevêque de Sens, un
homme fort distingué d'ailleurs.
Il a été question de vous à table, et
l'archevêque a exprimé le vif regret
de ne pas vous connaître. "Au fond,
nous a-t-il dit, j'ai de vraies sympa-
thies pour M. Gambetta, et si j'avais
une occasion de le rencontrer, je m'en
féliciterais, parce que notre entretien
pourrait n'être pas sans intérêt pour
l'un et pour l'autre." Là-dessus, je
lui ai presque proposé de vous l'a-
mener, mais il n'a pas osé se rendre
à une invitation aussi indirecte. Ai-je
eu tort ?

— Non ; nous verrons plus tard,
car s'il était venu me voir à présent,
sa visite aurait fait croire que je suis
en danger de mort...

Ainsi, il ne s'est pas cru en danger
de mort ; il n'a pas eu le soupçon,
l'intuition de sa fin imminente.
Qu'aurait-il dit, qu'aurait-il fait si
son esprit avait entrevu la vérité
fatale !...

IMPRUDENCE FATALE.—Deux jeu-
nes gens sans expérience descen-
daient la Meuse sur une nacelle
chargée ; bientôt ils furent pris dans
un courant, l'embarcation se brisa
contre une pile de pont, et les deux
infortunés se noyèrent.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

9 Février 1883—No 75

LA PEINE DU CRIME

(Suite)

—Ismael Gantz dévoué à Balti-
more !... Ismael Gantz, cet usurier
qui, à la place du cœur, n'a qu'un écu
rogé, avoir poussé la reconnaissance
jusqu'à sauver à ses risques et périls
un bandit tel que Baltimore ! Où
diable la reconnaissance va-t-elle se
nicher ? Y a-t-il donc toujours une
fibre sensible, même dans les âmes
les plus endurcies ? C'est vraiment
incroyable !...

Il poussa un ricanement sourd ;
mais, redevenant aussitôt sérieux :

Parbleu ! reprit-il, tout cela ne
laisse pas de m'inspirer quelque
inquiétude. Si je fais arrêter Balti-
more et que le juif vienne à l'appren-
dre, le vertueux usurier voudra peut-
être venger son ami le bandit, fût-ce
aux dépens de son coffre-fort. Ou
plutôt, — car l'avarice est la loi su-
prême d'un Ismael Gantz, — peut-être
ira-t-il offrir à Baltimore de lui

vendre ma lettre de change, marché
 contre celui-ci conclura aussitôt pour se
 venger de moi...

Il s'arrêta court au milieu de son
cabinet, appuya son menton sur sa
main, et demeura dans l'immobilité
de la réflexion.

—Allons, allons, ajouta-t-il bientôt
en reprenant sa marche, il faut que
toutes mes mesures soient bien prises,
toutes mes précautions infailles.
Quelle répugnance profonde que me
cause la démarche à laquelle je
songe, c'est décidé, je la tenterai si
j'apprends ce soir que mon débiteur,
le substitut du procureur du roi, con-
sente à entrer en arrangement avec
moi. Que je réussisse dans mes deux
négociations, je n'aurai plus rien à
redouter. Alors gare à toi, misérable
bandit, qui as vu mon orgueil s'abais-
ser devant ton audace, et mon cou-
rage fléchir devant ta colère, gare à
toi !

Quelques instants plus tard, il ren-
trait au salon, où Léo et Lucienne
étaient assis l'un près de l'autre et
causaient avec un abandon qui fit
sourire le comte.

—Voilà des enfants que nous ma-
rierons bientôt, madame la comtesse,
dit-il. Qu'en pensez-vous ?

—Je le souhaite, répondit madame
de Villefleur en souriant.

Lucienne ne protesta pas, et Léo
sourit d'un air résigné.

Vers neuf heures du soir, le comte

se rendit chez madame de Saint-
Evremont.

—Eh bien ! lui demanda-t-il dès
qu'il l'aperçut, quelle réponse ?

Il est gagné, lui répondit-elle, il
fera ce que vous demandez de lui.
Il ne doute pas que tout ne s'arrange
comme vous l'avez prévu.

—Mille remerciements, madame,
comptez sur toute ma reconnaissance.
Demain, je me présenterai.

Un moment après, il s'élançait
dans la rue de l'Université.

Et d'abord, murmurerait-il, à la com-
tesse de Villefleur !

XV

De retour à son hôtel, M. de Ville-
fleur envoya dire à la comtesse qu'il
désirait l'entretenir. Celle-ci, retirée
dans son appartement, lui fit répon-
dre qu'elle était prête à le recevoir.

Ce n'était pas sans étonnement
qu'elle avait reçu l'annonce de cette
visite inusitée de son mari. Depuis
longtemps, en effet, leurs relations se
bornaient à de simples rapports de
convenance et d'étiquette. En dehors
de quelques rencontres convention-
nelles, destinées à ménager les appa-
rences, il n'existait plus guère entre
eux de point de contact, d'accord de
famille, d'intimité matrimoniale.

Séparés de biens par une disposition
suspenseuse de leur contrat de
mariage, ils étaient aussi séparés de
corps par un sentiment répulsif né
des légèretés inexcusables du comte,

et de la froideur mélancolique de la
comtesse. Aussi M. de Villefleur
trouvait-il rarement sa femme, retirée
le soir dans son gynécée solitaire.
Quelle impérieuse nécessité l'oblige-
ait donc à rompre inopinément son
habituelle réserve ? Telle est la
question que la comtesse s'adressait.
non sans un peu d'inquiétude, car
son mari ne lui avait jamais demandé
une semblable entrevue que pour lui
annoncer un malheur.

Le cérémonial embarrassé avec le-
quel M. de Villefleur entra dans sa
chambre ne fut pas de nature à dissi-
per ses appréhensions. Evidemment,
cette démarche lui coûtait quelques
efforts. Il était pâle, et, contre son
habitude, son regard manquait de
fermeté. Cette remarque n'échappa
point à la comtesse, dont l'anxiété
augmenta. Conservant néanmoins
l'apparence du calme, elle indiqua de
la main un fauteuil au comte et lui
dit gravement :

—Je ne m'attendais pas ce soir à
votre visite, monsieur. Qu'avez-vous
de si pressé, de si intéressant à m'ap-
prendre ?

Incertain sur la contenance qu'il
devait tenir, hésitant sur la manière
dont il devait entamer l'entretien, il
demeura debout sans articuler une
seule parole. A défaut d'un senti-
ment plus tendre, la comtesse, grâce
à ses rares mérites, à sa haute vertu,
lui inspirait un respect qui ébranlait
son aplomb. Il était honteux de se

sentir auprès d'elle si inférieur et si
dégradé, et le cœur lui manquait
pour accomplir une démarche qui
devait le couvrir de mépris. Surprise
autant que tourmentée de ce silence,
madame de Villefleur se vit obligée
de reprendre :

—Eh bien ! monsieur, je vous
écoute : expliquez-vous.

Une plus longue hésitation eût été
le comble du ridicule. Or, M. de
Villefleur était homme du monde
avant tout ; entre le ridicule et le
mépris, entre sa vanité et son orgueil,
son choix ne pouvait se faire attendre.
Il recueillit tout son courage et com-
mença en ces termes :

—Ce que je viens vous apprendre,
madame, dit-il, est d'une gravité
terrible. Je me suis longtemps refusé
à vous le révéler, je sentais que j'en
souffrirais trop ; mais de bizarres
complications sont parvenues à vain-
cre mes répugnances et me font un
devoir de parler aujourd'hui. J'ose
espérer que vous aurez pitié de mes
tourments, et que vous n'abuserez pas
de vos avantages.

Un semblable exorde n'était pas
fait pour calmer les anxiétés de la
comtesse. Cependant elle ne parut
pas s'en émouvoir beaucoup. Elle
pensa sans doute qu'il s'agissait de
quelque forte perte au jeu et de
quelque grave embarras de tutelle,
au sujet desquels son mari venait lui
demander son assistance. Depuis
longtemps elle y était préparée, et,

comme on se le rappelle, elle s'était
fait sur ce point une résolution iné-
branlable. Elle se contenta de répon-
dre avec fermeté :

—J'étais sûre, monsieur, que tôt
ou tard il m'était réservé d'apprendre
de votre bouche de tristes nouvelles.
Dieu veuille qu'elles ne soient pas
plus désolantes que je ne le suppose !
En tout cas, je crains qu'il ne soit ni
dans ma puissance ni même dans ma
volonté d'y remédier.

l'inflexion de voix qui accompa-
gna ces derniers mots parut un ins-
tant décourager le comte ; mais, la
nécessité lui faisant une loi de la
persévérance, il reprit bientôt avec
effort :

—Hélas ! madame, ne vous pro-
noncez pas encore ! Tout ce que
vous présumez n'est rien sans doute
au prix de l'odieuse révélation que
vous allez entendre. S'il n'était
question que de mes comptes de jeu,
de tutelle ou de mes dettes de jeu,
je garderais le silence, car l'heure
n'est pas encore venue de rendre ces
comptes, et j'obtiendrais facilement
des délais pour m'acquitter de ces
dettes. Mais...

—Mais ! s'écria madame de Ville-
fleur, que l'effroi commençait à
gagner. De quoi s'agit-il donc ?
Qu'allez-vous m'apprendre, juste
ciel !

Le comte s'assit comme un homme
qui n'a plus la force de se soutenir ;
puis il parla d'une voix altérée.

(A suivre)

SOMMAIRE

Lettre pastorale et mandement de Mgr l'évêque de Québec.
France.
Italie.
Le moment suprême.
Félicitation. — La peine du crime (A suivre).
Le palais de justice.
Document important pour le public.
Le concert du Septuor Haydn.
Le journalisme.
Parlement fédéral.
Legislature provinciale.
Résumé des dépêches.
Neurologie.
Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Avis. — Cyrille E. Legaré, V. G.
On demande.
On demande à acheter.
Cours de soifige. — N. Lévassier, A. Lavigne.
Repos et confort pour les malades.
Sirop calmant de Madame Winslow.

CANADA

QUEBEC, 9 FEVRIER 1883

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
Québec, 8 février 1883.

M. le Rédacteur du *Courrier du Canada*,
Québec.

Monsieur,
Plusieurs curés ont attiré mon attention sur la loi 44-45, Vict. ch. 16, 1881, passée par notre législature concernant l'enregistrement des douaires coutumiers et des servitudes en certains cas non prévus par la loi.

Comme cette loi peut affecter les droits d'un grand nombre de personnes qui l'ignorent, surtout dans les campagnes, vous leur rendriez un grand service en publiant cette loi avec commentaires, pour en faire mieux saisir la portée.

Je me propose d'inviter Messieurs les curés du diocèse, dans ma prochaine circulaire, à profiter de ces commentaires pour mettre leurs paroissiens en état de sauvegarder leurs droits en se conformant aux dispositions de cet acte avant le 30 juin prochain : je désire même que Messieurs les curés en parlent le plus tôt possible.

On me dit que dans certaines paroisses, cette loi n'a pas été promulguée comme il est prévu dans la clause 10. J'ignore si elle l'a été dans les autres.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon dévouement.

† E.-A., Arch. de Québec.

Le palais de justice

Le site de l'ancien palais de justice, situé sur la rue St-Louis, a été choisi d'une manière définitive pour la construction du nouveau.

Nous félicitons le gouvernement de ce choix. En agissant ainsi il a évité une foule de difficultés qui auraient retardé peut-être de plusieurs années encore la construction d'un édifice que tout Québec réclame. Le terrain est suffisamment grand, et l'endroit est très convenable.

L'Electeur, en répudiant les principes radicaux de la Patrie, déclare qu'il n'est ni plus catholique que le Pape, ni libéral autrement que les chefs du parti libéral.

"Nous ne sommes ni des uns, ni des autres, écrit notre confrère. Nous sommes catholiques comme le Pape, et libéraux comme nos chefs. Tant qu'ils seront honnêtes, nous les suivrons ; et quand ils ne le seront plus, nous ne serons pas en peine de savoir quelle conduite tenir à leur égard, car ils auront cessé de commander le parti libéral."

"Nous ne sommes pas, n'avons jamais été et ne serons jamais de ceux qui croient que, pour mériter le nom de libéral, il faut avoir été un fauteur du procès Guibord, être un membre de l'Institut-Canadien, et tenir l'encensoir sous la nez des républicains de France dont le libéralisme consiste à chasser les religieux de leurs couvents et à enlever les croix des écoles."

Il aurait été important, après cette déclaration de foi ; que l'Electeur nous fit connaître quels sont les chefs qu'il entend dorénavant suivre.

Est-ce M. Mercier ? Est-ce M. R. Thibaudeau.

Le Canadien annonce qu'une réunion des directeurs du chemin de fer de Charlevoix et Montmorency tenue hier, il a été décidé de faire procéder sans délai à l'exploration et

à la localisation de la voie jusqu'à la rivière Ste-Anne.

C'est M. Roberge, entrepreneur bien connu qui va être chargé de faire les premières démarches.

Espérons cette fois que nous aurons affaire à une compagnie sérieuse, et que les travaux se feront des premiers beaux jours du printemps.

Il est assez facile d'obtenir des actes constituant en corporation une compagnie quelconque de chemin de fer. On a déjà été témoin de bien des démarches ainsi faites dans le seul but de capter les suffrages des électeurs. Que dans le cas actuel on agisse prudemment, mais qu'on agisse.

Nous avions toujours compris qu'en acceptant le mandat du comté de Rimouski, M. Billy abandonnerait la position de magistrat stipendiaire. Il n'y a pas incompatibilité complète dans le cumul de ces deux fonctions, de juge et de député. Mais il y a des inconvénients nombreux qu'il suffit de signaler.

Pendant la session fédérale il est certain que M. Billy sera obligé de siéger à plusieurs reprises au banc judiciaire. Il lui faudra donc de toute nécessité mettre de côté pour plusieurs jours ses devoirs de député. Pour aller à Rimouski, voyage long, donner justice aux citoyens de son comté. Inutile d'insister sur ce point pour démontrer que M. Billy ne peut pas remplir avec tout le soin désirable deux charges à la fois, charges toutes deux importantes.

On nous a assuré toutefois que M. Billy avait l'intention de mettre bientôt sa résignation entre les mains du gouvernement de Québec.

Nous ne pourrions que le féliciter d'une semblable détermination, qui mettrait fin à l'assemblée que nous signalons à l'attention du cabinet-Mousseau.

On lit dans le *Journal des Trois-Rivières* :

On assure qu'avant de se séparer samedi, les évêques, en leur qualité de membres de la commission des écoles, ont recommandé au gouvernement de remettre à la prochaine session toute mesure concernant l'instruction publique.

Nous sommes donc délivrés des laïciseurs pendant cette session.

L'honorable M. Laurier est parti hier soir pour Ottawa. Ses amis lui ont fait à ce propos une démonstration. On l'a reconduit à la gare, en procession, musique en tête.

On se demande en quel honneur une telle fête. Est-ce parce que M. Laurier serait un des chefs dont l'Electeur nous parle. Alors M. Laurier n'est pas plus catholique que le Pape, ni radical à la façon de la Patrie. Il a donc bien changé, l'élève des Doutre et des Dessaulles.

Document intéressant pour le public

Le 7 février a été pour les religieux Ursulines de Québec, un jour de bien douces joies. Monseigneur l'Archevêque leur transmettait le décret de Rome au sujet du Non-Culte dans la cause de leur fondatrice. Il est bon de remarquer ici que Sa Sainteté Urbain VIII a publié plusieurs décrets au sujet du Non-Culte ; Sa Sainteté défend surtout certaines démonstrations qui témoignaient d'un culte public avant que l'Eglise ait prononcé. C'est là un exemple entre mille de cette sagesse qui préside à toutes les décisions de l'Eglise fondée par N. S. J.-C. Voici le décret en question.

Décret de Non-Culte dans la cause de la Vénérable Marie de l'Incarnation.

"Sur les instances du Très-Révérend Prosper Bernard Delpech, Procureur-Général de la Société des Missions étrangères de Paris, Postulateur dans la cause de Béatification et de Canonisation de la vénérable servante de Dieu, la Sœur Marie de l'Incarnation, le soussigné Cardinal Préfet de la S. C. des Rites, et Cardinal Ponant dans cette cause a proposé aujourd'hui dans la réunion ordinaire de cette S. Congrégation au Vatican, le Dubium (c-à-d. la question) qui suit : "Si la sentence portée par le Très Révérend Archevêque de Québec qu'il n'y a pas eu de culte rendu à la susdite vénérable Servante de Dieu, ni de dévotion aux décrets de Sa Sainteté le Pape Urbain VIII, doit être confirmée dans le cas présent et avoir son effet." Or les Ems et Rmes Pères, proposés à la garde des Saints Rites,

ayant tout pesé, ayant entendu le R. P. Augustin Caprara Promotua de la Sainte-Foi, de vive voix et par écrit, ont décidé qu'il fallait répondre : Affirmativement, ou que la sentence devrait être confirmée le 9 décembre 1882.

Plus tard, un Rapport fidèle de ce que dessus ayant été présenté à notre très saint Seigneur le Pape Léon XIII, Sa Sainteté a daigné ratifier et confirmer le Rescrit de la S. Congrégation, le 14 du même mois, même année.

(Signé)
D. Cardinal BERTOLINI,
Préfet de la S. C. R.
LAURENT SALVATI,
Secrétaire de la S. C. R.

Le Très Révérend M. Delpech écrivant à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, en date du 16 janvier, pour lui transmettre un exemplaire du Décret ; ajoute qu'on est en instance pour obtenir les lettres rémissoriales à l'effet de procéder au procès apostolique."
Geo. L. LEMOINE, Ptre.
Ursulines, 9 février 1883.

Le concert du Septuor Haydn

Comme nous l'annoncions hier, le Septuor Haydn a donné hier, un concert de chambre à la députation et de la presse.

L'honorable M. Mousseau et madame Mousseau, l'honorable M. Tailon, président de l'Assemblée Législative, l'honorable M. Boucher de la Bruère, président du Conseil, et mademoiselle de la Bruère, l'honorable M. Dionne, madame et mademoiselle Dionne, l'honorable M. Starnes, l'honorable M. P. Garneau et madame Garneau, l'honorable M. Lynch, M. le comte de Premio Real, consul d'Espagne, l'honorable M. Joly et madame Joly, M. J. D. Brousseau et madame Brousseau, rehaussaient de leurs présences l'éclat de cette charmante soirée musicale.

MM. les députés et les journalistes étaient aussi présents en très grand nombre.

Le Septuor Haydn a fait noblement son devoir dans la soirée musicale d'hier soir. L'éloge des sept n'est plus à faire. Tous sont des musiciens d'élite, et le succès au point de vue artistique leur est assuré d'avance.

Mde Beaulieu, mesdemoiselles Lemelin et Paré, se sont acquittées de leur tâche avec une grande perfection. Ce sont trois de nos artistes les plus distingués, et que le public québécois aime toujours à revoir sur la scène. Mademoiselle Lemelin a une voix harmonieuse et chante toujours bien.

Une partie du programme a provoqué à un très haut degré l'intérêt des spectateurs. C'est lorsque une dizaine d'enfants ont apparus sur la scène munis d'instruments d'un nouveau genre.

C'était quelque chose d'admirable de les voir avec leurs jouets, triangle, crécelle, sifflets, etc., etc, lut tant pour ainsi dire contre les difficultés d'un morceau d'art, et manœuvrant à travers elles comme des instrumentistes rompus au métier. L'auditoire leur a aussi fait l'honneur du rappel, et ne leur a pas ménagé les applaudissements. Mademoiselle Laure Paré mérite nos félicitations pour le dévouement dont elle a fait preuve en exerçant ces jeunes musiciens. Parmi eux, nous a-t-on dit, il en est plusieurs qui sont doués d'excellentes dispositions, et qui plus tard feront probablement honneur à celle qui a eu l'extrême condescendance de vouloir bien commencer à leur mettre dans l'oreille les éléments de ce que l'on pourrait appeler le rythme musical.

Parmi ces enfants nous avons cru reconnaître M. Jules Garneau, un triangle de première classe, les demoiselles Hamel, Wasson, Simard, Boisseau et Lavigne, MM. Edge, Paradis, Simard, Hamel.

Nous félicitons les membres du Septuor Haydn du succès qu'ils ont remporté hier soir. Tous les auditeurs ont paru enchantés et plusieurs ont exprimé hautement leur satisfaction. Le bon goût et la distinction qui président aux concerts donnés par eux, au prix de grands sacrifices, font de cette société musicale l'orgueil de Québec, et vraiment, après les avoir vus à l'œuvre, nous croyons être l'interprète de l'assemblée en disant que nos concitoyens, notre législature même devraient leur donner le plus grand encouragement possible.

Le journalisme

Le *Courrier du Canada* vient d'entrer dans sa vingt-septième année d'existence.

Notre confrère vaudra bien accepter nos souhaits de longue vie et de prospérité croissante.

Le Sorelois

Le *Courrier du Canada* est entré dans sa vingt-septième année d'existence. Il donne à cette occasion la liste de ses rédacteurs en chefs.

Nous offrons nos meilleurs souhaits à notre confrère à l'occasion de cet anniversaire.

La Minerve.

Le *Courrier du Canada* est entré dans sa vingt-septième année d'existence. Nous nous joignons avec plaisir à tous nos confrères pour lui faire nos meilleurs souhaits. Depuis sa fondation en 1855 le *Courrier du Canada* en est rendu à son septième rédacteur en chef.

Le *Courrier de Montréal*

PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES.

C'est hier à 3 heures que la 1ère session du cinquième parlement, a été ouverte.

Les membres du gouvernement étaient présents ainsi que les principaux députés de l'opposition.

Le juge en chef Ritchie, représentait le Gouverneur Général.

Le président du Sénat annonce à la Chambre des Communes qu'elle doit d'abord se choisir un orateur.

Sir JOHN MACDONALD propose que M. George Kirkpatrick, représentant du comté de Frontenac, soit nommé orateur de la Chambre. Il n'est pas nécessaire de parler ici des qualités que possède M. Kirkpatrick pour remplir cette charge importante. Tous ceux qui faisaient partie de l'ancien parlement le connaissent. Ce député est on Chamber depuis 1870 ; il a succédé à son père qui a siégé dans cette Chambre jusqu'à sa mort. Quatre fois il a mérité la confiance de ses électeurs.

Il a donné beaucoup d'attention aux affaires de la Chambre et connaît parfaitement les règles et usages parlementaires.

Sir HECTOR LANGEVIN dit que c'est avec plaisir qu'il appuie la proposition faite par l'honorable chef du gouvernement de nommer M. Kirkpatrick orateur de la Chambre des Communes. Il n'y a que ceux qui ont siégé en Chambre avec cet honorable monsieur qui connaissent comment il a été un représentant utile et actif, non seulement dans l'enceinte de cette chambre, mais dans toutes les commissions dont il a fait partie. Il félicite cet honorable député sur les connaissances qu'il a de la langue française, langue parlée par un grand nombre de représentants.

L'honorable M. BLAKE rappelle, en quelques mots, ce que disait en 1873 Sir John savoir " que l'orateur ne serait pas changé par caprice au commencement de chaque parlement, mais que, quand le parlement aura trouvé un homme capable de remplir cette position, cet orateur sera maintenu dans ses fonctions, et le nouveau parlement aura l'avantage de faire l'expérience de ce système."

Il appuie cette proposition et adresse à M. Kirkpatrick des félicitations sur ses connaissances etc.

L'honorable M. MACKENZIE court de tout cœur dans ce qui a été dit sur les excellentes qualités personnelles de l'honorable député de Frontenac.

La proposition est adoptée. M. Kirkpatrick est conduit au fauteuil de l'Orateur par Sir John Macdonald et Sir Hector Langevin.

L'Orateur remercie la chambre en termes très heureux.

La chambre s'ajourne aujourd'hui. C'est aujourd'hui qu'aura lieu la lecture du discours du trône.

LÉGISLATURE PROVINCIALE

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 8 janvier 1883.

La séance ouvre à trois heures et vingt minutes.

L'honorable M. Flynn a été nommé président du comité spécial des privilèges et élections.

L'honorable M. LYNCH dépose un projet de loi pour amender l'acte 45 Vict., chap. 16, intitulé : " Acte concernant les arpenteurs de la province de Québec et les arpentages."

M. ST-HILAIRE.—Projet de loi pour augmenter la juridiction de la cour de magistrat de Chicoutimi à \$200.

M. MARTEL.—Projet pour autoriser la chambre des notaires à admettre à la pratique du notariat M. N. Théorais.

M. DUHAMEL.—Projet de loi pour constituer la compagnie du chemin de fer de la seigneurie Papineau.

M. MERCIER.—Projet amendant les articles 739, 746 et 746 du code municipal.

M. GARNEAU dépose une pétition

de l'honorable J. Duchesnay et autres demandant la permission de déposer un projet de loi pour constituer la compagnie du chemin de fer du Cap Rouge.

M. FAUCHER DE ST-MAURICE.—Ordre de la Chambre.—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et M. Émile Bonnement, chevalier de la Légion d'Honneur, au sujet de la création d'une compagnie destinée à établir une manufacture d'engrais artificiels, en employant les déchets de poisson.

MM. Fancher de St-Maurice, Casavant, Martin, Beaubien, Trudel, Martel et Carbray disent quelques mots sur les engrais artificiels.

M. BERNATCHEZ.—Adresse.—Copie de toutes correspondances, ordres en conseil, rapports et documents quelconques, ayant rapport à la nomination de conseillers municipaux du village de Montmagny, pour la présente année. Adopté.

L'honorable M. MARCAND.—Ordre de la Chambre.—Rapport indiquant les noms de tous les employés du service civil qui ont été nommés, depuis le 1er juin 1881 ; la date de leur examen ; la classe à laquelle leur examen leur donne droit ; les noms des employés du service civil dont le salaire a été augmenté, depuis le 1er juin 1881, et le chiffre de l'augmentation accordée à chacun d'eux. Adopté.

L'honorable M. MERCIER.—Ordre de la Chambre.—Compte détaillé, avec la date de chaque paiement et du nom de la personne à laquelle il a été fait, de l'item, chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, dépenses de construction et d'équipement \$837,371.73, qui se trouve aux pages 11 et 109 des comptes publics, pour l'année financière expirée, le 30 juin 1882, et de l'item, chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, construction \$580,865.16, qui se trouve à la page 9 de l'état des recettes et des paiements de la province de Québec, du 1er juillet au 31 décembre 1882.

M. MERCIER demande pour quels travaux la somme de \$580 865, qui se trouve à la page de l'état des recettes a été dépensée.

L'honorable M. WURTELE déclare que cette somme a été consacrée à couvrir la réclamation de M. Macdonald au montant de \$137 000, à payer MM. Beemer et St-Louis pour la construction de Hull, et d'autres travaux importants.

L'honorable M. JOLY.—Ordre de la Chambre.—Rapport constatant les montants encore dus pour acquitter complètement les obligations contractées par la province, pour le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

L'honorable M. GARNEAU.—Adresse.—Correspondances entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du Nord touchant les travaux à être faits par la dite compagnie, conformément au contrat de vente du dit chemin.—Adopté.

Les projets de loi suivants sont adoptés en deuxième délibération.

Pour ériger une partie du territoire de la municipalité du village d'Hochelaga, district de Montréal, en municipalité distincte.

Pour constituer la mission de la cité de Québec.

Pour faire certaines dispositions concernant la commune de la Baie Saint-Antoine, ou Baie du Febvre.

Pour constituer le chapitre de la cathédrale de St Germain de Rimouski.

Pour lever tout doute sur l'existence légale de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame de Bon Secours, dans le comté d'Ottawa, dans le district d'Ottawa.

Pour constituer la compagnie du chemin de fer du lac Temiscamingue.

Pour constituer la compagnie du chemin de fer des comtés unis.

Pour amender l'acte constituant la compagnie de prêt et d'hypothèque de Montréal.

Pour constituer la compagnie du chemin de fer de Québec et Pontiac.

Pour constituer la compagnie du chemin de fer de Québec et du lac St-Jean.

Pour faciliter la construction d'une église et d'une sacristie dans la paroisse de St-Charles Barromée de Joliette, dans le diocèse de Montréal.

Pour constituer la compagnie du chemin de fer du St-Laurent et de Temiscouata.

Sur proposition de l'honorable M. Mousseau, la Chambre est ajournée à demain, à 3 heures.

Résumé des dépêches

EUROPE

FRANCE.

Paris, 8 février 1883.

Au Sénat, le rapport de la commission de la loi d'expulsion a été lu ; il conclut au rejet absolu de cette loi ; l'urgence est votée, et le débat est fixé à samedi.

On voit que le gouvernement est disposé à expulser administrativement le prince Jérôme Napoléon, et à placer les princes d'Orléans dans la réserve de l'armée.

On dit que M. Ferry refuse la mis-

sion de former un nouveau cabinet, et que le président de la République a fait appeler M. Henri Brisson.

Les socialistes français préparent leur plan pour le cas où il y aurait des élections générales.

ANGLETERRE

Londres, 8 février.

Le lord maire de Londres, en recevant les députations qui demandaient à ouvrir des listes de souscription en faveur de l'Irlande, a répondu qu'il regrettrait ne pouvoir se prêter à cette mesure, en raison des discours prononcés aux assemblées qui avaient choisi ces délégués.

MM. Davitt, Healey et Quinn sont arrêtés, et enfermés à Kilmainham. Un nommé Fitzpatrick, prévenu de participation aux assassinats d'Irlande, vient d'être arrêté à Londres.

Le cardinal Mac-Cabe va mieux, mais il est encore faible.

Trois nouvelles arrestations ont été faites en Irlande.

Le prisonnier Dowling, convaincu du meurtre de M. Cox, est condamné aux travaux forcés à vie.

ALLEMAGNE

Berlin, 8 février.

Le Pape a répondu à la lettre de l'empereur.

ESPAGNE

Madrid, 8 février.

Le gouvernement déclare libérés les 40 000 cubains que leurs maîtres n'ont pas libérés en 1870.

A Exères, un paysan ayant été condamné et mis à mort par les socialistes, 14 personnes ont été arrêtées.

A la Havane (Cuba) pendant une revue, un soldat a quitté les rangs, s'est placé devant le capitaine-général, a crié : mort aux Bourbons ! Vive la République !—On l'a arrêté.

Neurologie

M. F. N. Desy

Le 17 janvier dernier, s'éteignait à l'île du Pads, François-Xavier Desy, dans la plénitude de l'âge, à quatre-vingt-trois ans. Les funérailles ont eu lieu le 22 janvier. Le service était chanté par le fils du défunt, le R. P. Edouard Desy, de la Compagnie de Jésus.

Jamais citoyen n'a rempli avec plus d'exactitude que le regretté M. F. N. Desy, ses devoirs du travail, de la modestie, de la société, de la charité et surtout de la religion.

Son toit hospitalier a souvent abrité pour leur vie de pauvres délaissés ; des groupes d'orphelins, conduites par ses filles religieuses de la Providence, ont souvent passé des mois entiers à sa table. Les communautés religieuses comme les membres du clergé, ont de tout temps rencontré là un bienveillant accueil. Aussi la mémoire de cette excellente famille et de son chef regretté restera longtemps vivace et précieuse dans les souvenirs de ceux qui ont eu des rapports avec eux.

Malgré la rigueur du froid et la difficulté des chemins, une foule nombreuse et très sympathique, composé de 12 prêtres, de députés, d'avocats, de médecins, de notaires, de marchands et de cultivateurs des paroisses et des villes de l'île du Pads pour rendre les derniers devoirs à ce chrétien modèle qui a donné à l'église un jésuite, deux religieux et à la société plusieurs excellents citoyens.

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire un trait de sa vie, rapporté par l'abbé Planguet le curé de sa paroisse, dans sa petite histoire de l'île du Pads.

"Au mois d'octobre 1881, M. l'abbé Marcotte, qui est décédé l'été dernier à Lavaltrie en y laissant tant de regrets, était nommé à la cure de l'île du Pads, qui n'avait pu avoir de curé depuis un an."

"Le jour où il fit son entrée dans la paroisse fut pour celui-ci un jour de joie et d'allégresse. La cloche, si longtemps muette pour ces événements, annonça, par ses sons joyeux, aux paroisses voisines, que l'île du Pads n'était plus orpheline, qu'elle n'avait plus rien à leur envier, qu'elle avait son curé. Celui-ci, mettant le pied sur l'île, voulut faire cesser ce "carillon", auquel, prétendait-il, il n'avait pas de droit ; mais M. F. N. Desy lui répondit, en salueant, que tant que M. le curé n'avait pas pris possession de son presbytère, il n'avait aucun droit de commander ; et tous d'applaudir, et la cloche de continuer à sonner à toute volée."

Le regretté défunt laisse une vertueuse épouse qui a partagé ses travaux, sa piété et toutes ses œuvres durant leur heureuse union de plus de 59 ans. Ils avaient célébré leurs noces d'or en 1873.

Après une vie si bien remplie il est allé, espérons-le, chercher au ciel la récompense promise à ceux qui, comme lui ont passé en faisant le bien.

A Boston

Dernièrement, M. Souvielle, de Paris, ex-aide chirurgien de l'armée française a reçu les visites de plus de 2500 médecins et malades, qui firent usage de sa merveilleuse invention "le Spiromètre" pour la guérison du Catarrhe, Surdité Catarrhale, Bronchite, Asthme, et toutes les maladies de la gorge et des poumons ; ceux qui ne peuvent se rendre à ses offices pourront être guéris en adressant par lettre M. Souvielle, ex-aide chirurgien de l'armée française, 13, Carré Philippe, Montréal, ou 173, Rue Church, Toronto, offices pour la Canada, ou des spécialistes Français et Anglais, sont à la disposition des malades.

Détails complets envoyés sur réception d'un timbre de poste.

Les médecins et les malades sont invités à essayer. Le Spiromètre gratis aux offices.

13 juillet 1882-Jan.

Petites nouvelles

CALENDRIER.—Québec, le vendredi 9 février 1883. 2e jour de la Lune. Il y a eu nouvelle lune le mercredi 7 février, à 1 heure 26 minutes du soir.

Le jour dure 10 heures 00 minutes, et la nuit 14 heures 00 minutes; le Soleil se lève à 7 heures 14 minutes, passe au méridien à midi et 14 minutes, et se couche à 5 heures 14 minutes; à midi, sa hauteur au-dessus de l'horizon de Québec est de 28 degrés et 6 dixièmes.

La Lune s'est levée aujourd'hui à 7 heures 48 minutes du matin, et se couche à 8 heures 10 minutes du soir.

PONT DE GLACE.—La corporation de Lévis a balisé la moitié du chemin sur le pont de glace, entre Lévis et Québec.

La corporation de Québec doit en faire autant pour le moins.

UNIVERSITÉ LAYAL.—Un rapport de la conférence de M. Méthot est formellement remis à demain, faute d'espace.

LE NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE.—Le comité de finances a adopté de nouveau hier soir le rapport recommandant au Conseil de Ville le vote de \$200,000 pour la construction du nouveau palais de justice.

RÉCEPTION.—M. Gagnon député de Kamouraski a été reçu hier soir comme le sauveur de la patrie. On l'a promené en voiture presque tout autour de la ville. Il est arrivé la province n'a plus rien à craindre.

MAIRIE.—Nous apprenons avec plaisir que notre jeune ami M. P. L. Napoléon Prévost vient d'être réélu, pour la quatrième fois, maire de la paroisse de St-Pierre de la Patrie. Compton.

LONGÉVITÉ.—Il y a dans une ville de la paroisse de St-Cyrille, comté de l'Islet, sur une étendue d'un mille environ, dix personnes ayant atteint et dépassant l'âge de 80.

MALADROIT.—Au moment où les gens sortaient de la Basilique après la messe de huit heures ce matin, un cocher de la place par une maladresse inexcusable a renversé un enfant de 12 à 14 ans. On ne peut pas prévoir les suites de cet accident qui pourrait être fatale. Le sang coulait en abondance d'une blessure à la tête.

ONGUENT D'HOLLOWAY.—Douleurs, blessures, ulcérations et autres maladies affectant la peau sont soulagées par cet onguent salutaire et rafraîchissant.

Il a mérité les plus grandes louanges de personnes qui, pendant des années ont eu à souffrir des jambes, d'abcès, d'ulcères chroniques et qui avaient cessé, dès longtemps, d'espérer une guérison. Ceux là seulement qui ont fait l'expérience des effets adoucissants de cet onguent peuvent se former une idée du soulagement qu'il procure en arrêtant l'inflammation et en calmant la douleur. Partout où l'on s'en est servi une fois, il a lui-même montré sa propre valeur, et on l'a redemandé toujours, comme la plus facile et la plus sûre de tous les remèdes pour les ulcères. Dans la névralgie, le rhumatisme et la goutte, l'emploi de ce remède fait d'une manière convenable, donne un soulagement merveilleux.

VOLEUR.—Un nommé Louis Auger a été arrêté pour vol de bois qui appartenait, paraît-il, à la société St-Vincent de Paul.

C'est loin d'être charitable.

ACCIDENT.—Samedi dernier, M. Arsène Cloutier de cette ville, traversait le pont dans la direction du Grand Tronc, lorsque tout à coup la glace ayant manqué il s'est enfoncé dans l'eau jusqu'aux épaules. Après beaucoup d'efforts il réussit à se retirer de cette pénible position et à regagner Lévis. Lorsqu'il était ainsi en danger il a demandé à un jeune homme qui traversait en même temps que M. Cloutier de lui porter secours en lui donnant la main pour l'aider à remonter sur la glace, mais celui-ci se hâta de s'éloigner disant qu'il avait trop peur.



LA NÉURALGIE, Sciatique, la migraine, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Équinancie, l'Inflammation du Goulier, Entorses et foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générales du Corps, et pour le Mal de Dents, l'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glands, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St-Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positive du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendu Par Tous Les Droguistes Et Commerçants de Médecines.

A. VOGELER & CIE.,
Baltimore, Md., U. S. A.

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égale pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

Mères ! Mères ! Mères !

Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dirait aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets sont si prompts et si sûrs, qu'ils ne peuvent être offensants dans tous les cas, et agréables à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

Québec, 16 janvier 1883—1 an Q

Rien de moins que les incontestables bienfaits répandus sur dix mille malades ne suffiraient à maintenir la réputation dont jouit la Salsepareille d'Ayer.

C'est un composé des meilleurs végétaux combinés avec des sels de potassium et de fer, et c'est le remède le plus efficace contre les affections scorbutiques et mercurielles. D'une action certaine et uniforme, ce remède procure une guérison rapide et complète des Scorbutiques, des Ulcères, des Furoncles, des Hémorroïdes, des Pustules, des Éruptions, des Maladies de l'Épiderme, et de toutes les éruptions provenant de l'impureté du sang. Par son action fortifiante, il soulage toujours et guérit souvent les affections du foie, la débilité et les irrégularités chez les femmes, et est un puissant restaurateur de la vitalité.

La Salsepareille d'Ayer n'a pas d'égale pour purifier le sang. Elle donne du ton au système nerveux, rétablit et préserve la santé, et ramène la vigueur et l'énergie. L'usage en est répandu depuis quarante ans, et c'est actuellement le médicament le plus précieux pour tous les êtres souffrants.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., U. S., chimistes pratiques et analytiques.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Québec, 31 juillet 1882—1 an. S

MARCHES DE QUÉBEC.

Farine et Grains.

Québec, 9 février 1883.

Farine.—Sup. extra, baril, 196. \$5.35 a 5.50
Extra..... 5.20 a 5.25
Porte pour bouillanger..... 5.50 a 6.10
Extra du printemps..... 6.10 a 5.20
Superfine No. 2..... 4.75 a 4.90
Fine..... 4.30 a 4.50
Farines en poches, de 100 livres...... 2.50 a 2.60
" de seigle en quart..... 0.00 a 0.00
" Mais ou blé d'Inde blanc, par 200 livres..... 4.10 a 4.25
" Mais ou blé d'Inde jaune, par 200 livres..... 4.00 a 4.15
Grains.—Blé de semence (rouge) par 60 livres..... 0.00 a 0.00
Pois..... 1.00 a 1.05
Fèves le minot..... 2.00 a 2.50
Avoine 32 livres..... 0.41 a 0.42
Son par 100 livres..... 0.95 a 1.00
Gruau par 200 livres..... 5.75 a 6.00
Poin par 100 bottes..... 9.00 a 10.00
Paille par 100 bottes..... 4.50 a 6.00
Orge par minot..... 0.65 a 0.70

Grains.

Québec, 9 février 1883.

Foissons.—Séchés le quintal.....\$6.00 a 6.50
Morue verte le baril..... 7.25 a 7.50
Saumon No. 1, baril de 200 livres.....20.00 a 20.00
Saumon No. 1, la livre..... 0.13 a 0.14
Hareng du Labrador..... 5.50 a 7.00

Poissons.

Québec, 9 février 1883.

DÉCÈS
A St-Roch-nord, village St-Charles, le 7 février, Dame Henriette Portelance, institutrice, épouse de M. Georges Demeule, à l'âge de 46 ans.

Son service a été chanté ce matin, à l'église de St-Roch, et la sépulture a eu lieu au cimetière St-Charles.

Le 9 du courant, en cette ville, à l'âge de 24 ans et dix mois, Isidore Deslorier, fils de feu Olivier Deslorier, ferblantier.

Son service et sa sépulture auront lieu lundi, le 12 courant, à 7 heures A. M.

Le convoi funèbre quittera la demeure de sa mère, No 239, rue et faubourg St-Jean à 7 heures pour l'église St-Roch.

Parents et amis sont priés d'y assister.

AVIS

LES personnes endettées envers la succession de feu dame MARIE-ANTOINETTE RAINVILLE, veuve de feu sieur FRANÇOIS VALLEE, sont informées d'avoir à régler avec les soussignés sous un mois de délai et celles qui ont des réclamations contre la dite succession, de les envoyer au plus tôt.

Archevêché de Québec, 8 février 1883.
CYRILLE E. LÉGARÉ, V. G.,
J. B. Z. BOLDUC, Prsg.
Exécuteurs-testamentaires.

Québec, 8 février 1883—3f. 740

On demande

UNE JEUNE FILLE d'origine française et parlant l'anglais, pour servir.

S'adresser, 33, Rue d'Artigny, Faubourg St-Louis. Québec, 6 février 1883—3f. 739

On demande à acheter

40,000 BATONS EN BOIS D'ÉPINETTE OU DE TILLEUL, de 29 pouces de longueur, de 3 à 4 pouces de largeur, et un pouce d'épaisseur.

AUSI 20,000 BATONS EN BOIS D'ÉPINETTE OU DE TILLEUL, de 29 pouces de longueur, de 3 à 4 pouces de largeur, et un pouce d'épaisseur.

LES BATONS D'ÉPINETTE doivent être sans nœuds.

DONNEZ LES PRIX PAR MILLE.

FREE ON BOARD.

On les prie pour être délivrés à Montréal.

A LA

St-Lawrence Sugar Refining Co.

Québec, 2 février 1883—1s. 737

Cours de Solfège.

LUNDI prochain, 5 FÉVRIER, le SEPTUOR LAYON ouvrira un cours de Solfège, dans sa salle, No 4, rue saint André, haute-ville. Le cours sera donné par M. MICHEL, et comprendra de vingt à vingt-cinq leçons qui seront données régulièrement les LUNDIS et JEUDIS à 8 heures précises du soir.

Le cours est gratuit.

Les personnes désireuses de le suivre, voudront bien aller s'inscrire chez M. A. Lavigne, rue de la Fabrique, d'ici à lundi, et y prendre leur billet d'admission, qu'elles devront présenter au cours, à chaque leçon.

A. LAVIGNE, président.

N. LEVASSEUR, secrétaire.

Québec, 1er février 1883. 735

LA PAMPEUSE LAMPE

DE

\$1.25

AU DÉPOT D'HUILE ASTRAL

N. 56

Rue de la Fabrique

Québec, 28 décembre 1882. 621

Vente annuelle

A

Bon Marché !

DANS le but d'écouler notre fonds considérable de marchandises d'étape et de fantaisie, nous avons comme d'habitude à cette saison, fait une grande réduction dans les prix, et nous offrons à présent de grands avantages dans

Les étoffes à robes de toutes descriptions, Velours et Velvettes noirs et de couleurs, Vêtements de dessous pour dames et messieurs.

Drapes de Castors, de Pilots, Moutonne Draps pour Ulster.

Serges, Tweeds, Imitation de Loutré, etc.

Nous attirons une attention spéciale à notre assortiment considérable de couvertures et de flanelles !

300 pns de Rideaux en points.

Pôles en cuivre, anneaux, appareils, etc.

Conchottes en fer et en cuivre, grandes et petites, paillasses à ressorts.

Tapis Brussels, Tapisseries, et Ecosais.

Tapis de Coco, Nattes, Bugs, etc. etc.

Les meilleurs Prélats et Linoléum anglais.

CLAQUES ! CLAQUES !

Les meilleures qualités dans toutes les grandes.

BEHAN BROTHERS.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE.

District de Québec.

MODESTE CLOUTIER, Demanderesse.

No 58.

DAMASE GOSSELIN, Défendeur.

AVIS est donné par les présentes qu'une action en séparation de biens, a été ce jour intentée par la Demanderesse contre le Défendeur.

Québec, 11 janvier 1883.

MALOUIN, MALOUIN & MALOUIN.

Proc. de la Dom.

Québec, 27 janvier 1883—1m. 732

DEMÉNAGEMENT.

Le Dr Auguste C. Hamel

A transporté en demeure à la maison du défunt

Dr HUBERT LARUE,

Au coin des rues

STE-ANNE ET STE-URSULE.

Heures de consultations :—De 8 à 10 A. M., de 12 à 3 P. M., et de 5 à 9 P. M.

CORYZINE.

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza.)

C'est remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une POUDRE BLANCHE et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTIMS. Prix en gros \$2.00 la douzaine.

Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes endommagées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA.

Librairie ! Librairie !

Nouvelles Importations.

Un immense assortiment de LIBRAIRIE venant d'être reçu à la

LIBRAIRIE - DERY,

40, rue St-Pierre,

Basse Ville, Québec.

LE COMMERCE et le PUBLIC en général trouveront à cet établissement l'assortiment le plus complet qui se soit jamais offert dans cette ligne. La quantité immense de marchandises de ce genre qu'on y tient constamment, permet au propriétaire de les offrir à des prix défiant toute compétition.

On attire spécialement l'attention sur le grand assortiment de LIVRES BLANCS pour comptabilité, etc., que l'on vient de recevoir, ainsi que les PAPIERS et ENVELOPPES de toutes sortes. Une grande variété d'articles de Bureaux des genres les plus nouveaux. Encre Française, Anglaise et Américaine, Livres de Prières, depuis la plus simple jusqu'à la plus riche reliure; ainsi que Chapeteaux, monture en argent, etc. Boîtes mathématiques des plus complètes, Toiles et Papiers à dessin, Classiques, assortiment au complet par tous les auteurs. Dictionnaire Bénédictine, Académie, Flemming et Tibbin, Surennes, Webster, Nugent, George, Benard et Hocquart.

Aussi Presses et Livres à copier de toutes les grandeurs.

Escompte libéral accordé au commerce.

En gros et en détail.

I. P. DERY,

LIBRAIRE.

Québec, 1er mai 1882—1 an M

LIBRAIRIE ST-JOSEPH

RECEUIL de nouvelles en l'honneur de la Ste Vierge, suivi d'une neuve à Ste Anne. Nouvelle édition. Petit livre in 32. Prix 5 cts, la douzaine 40 cents, le cent \$3, franco par la poste.

Nous engageons les personnes pieuses à se procurer ce petit recueil pour le 29 novembre, jour où comme ce la neuve préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception.

En vente chez CADIEUX & DEROME, Montréal.

Ce recueil doit aussi se trouver chez tous les libraires de Québec.

Québec, 17 nov. 1882. 685

AVIS.

AVIS est donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature fédérale du Canada pour réduire le chiffre des actions payées de la compagnie d'assurance de Québec contre le feu (Quebec Fire Insurance Company) et pour autres objets, sujets à l'approbation des actionnaires de cette compagnie à sa prochaine réunion générale annuelle Québec, 21 décembre 1882—2m 706

AVIS

A l'avenir, je ne serai responsable d'aucunes dettes que ma femme ou toute autre personne pourront contracter à mon nom sans un ordre signé par moi.

LOUIS DECHÈNE,

Forgeron.

N. D. de l'Assomption de McNider,

Co. de Rimouski, 2 janvier 1883.

Québec, 12 janvier 1883—1m. 721

\$500 de récompense !

NOUS paierons la récompense ci-dessus pour chaque cas de maladie du foie, dyspepsie, mal de tête, indigestion, constipation que nous pourrions pas guérir avec les pilules végétales pour le foie du Dr West, lorsque l'on aura suivi exactement les prescriptions. Ces pilules sont purement végétales, et donnent toujours satisfaction. Elles sont recouvertes avec du sucre et en grandes boîtes contenant 30 pilules; prix 25 CENTS. A vendre chez tous les pharmaciens. Distinguez-vous des contrefaçons et des imitations. Les véritables sont faites seulement par JOHN C. WEST & CIE, fabricants de pilules, à Chicago et Toronto. Un paquet d'essai sera envoyé gratis par la maille sur réception d'un timbre de 3 cents

LA SANTÉ EST LA RICHESSE.

Le traitement du docteur E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau est un spécifique sûr contre l'hystérie, les étourdissements, les convulsions, les accès, les névralgies nerveuses, les maux de tête, l'affaiblissement des nerfs causés par l'usage de l'alcool ou du tabac, l'affaiblissement du corps, de l'esprit, ramollissement du cerveau, conduisant à la folie, à la dérépitude et à la mort, vieillesse prématurée, stérilité, et toutes maladies causées par un excès de travail de l'esprit, ainsi que tout excès de tout autre genre.

Chaque boîte contient des remèdes pour un mois. Un dollar par boîte, ou six boîtes pour cinq dollars; envoyées par la maille sur réception du prix. Nous garantissons que six boîtes guériront tous les cas. Avec chaque commande que nous recevons pour six boîtes, accompagnées de cinq dollars, nous expédions à l'acheteur la garantie écrite que nous lui remettrons son argent, si le traitement n'opère pas une guérison.

JOHN C. WEST & CIE,

Seuls propriétaires, Toronto, Ont.

En vente à Québec chez J. J. Veldon, 122, rue St-Joseph, et chez E. Giroux & Frères, 37 et 39, rue St-Pierre

Québec, 9 août 1882—1an. 602

LIBRAIRIE ST-JOSEPH

RECEUIL de nouvelles en l'honneur de la Ste Vierge, suivi d'une neuve à Ste Anne. Nouvelle édition. Petit livre in 32. Prix 5 cts, la douzaine 40 cents, le cent \$3, franco par la poste.

Nous engageons les personnes pieuses à se procurer ce petit recueil pour le 29 novembre, jour où comme ce la neuve préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception.

En vente chez CADIEUX & DEROME, Montréal.

Ce recueil doit aussi se trouver chez tous les libraires de Québec.

Québec, 17 nov. 1882. 685

AVIS.

AVIS est donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature fédérale du Canada pour réduire le chiffre des actions payées de la compagnie d'assurance de Québec contre le feu (Quebec Fire Insurance Company) et pour autres objets, sujets à l'approbation des actionnaires de cette compagnie à sa prochaine réunion générale annuelle Québec, 21 décembre 1882—2m 706

AVIS

A l'avenir, je ne serai responsable d'aucunes dettes que ma femme ou toute autre personne pourront contracter à mon nom sans un ordre signé par moi.

LOUIS DECHÈNE,

Forgeron.

N. D. de l'Assomption de McNider,

Co. de Rimouski, 2 janvier 1883.

Québec, 12 janvier 1883—1m. 721

\$500 de récompense !

NOUS paierons la récompense ci-dessus pour chaque cas de maladie du foie, dyspepsie, mal de tête, indigestion, constipation que nous pourrions pas guérir avec les pilules végétales pour le foie du Dr West, lorsque l'on aura suivi exactement les prescriptions. Ces pilules sont purement végétales, et donnent toujours satisfaction. Elles sont recouvertes avec du sucre et en grandes boîtes contenant 30 pilules; prix 25 CENTS. A vendre chez tous les pharmaciens. Distinguez-vous des contrefaçons et des imitations. Les véritables sont faites seulement par JOHN C. WEST & CIE, fabricants de pilules, à Chicago et Toronto. Un paquet d'essai sera envoyé gratis par la maille sur réception d'un timbre de 3 cents

LA SANTÉ EST LA RICHESSE.

Le traitement du docteur E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau est un spécifique sûr contre l'hystérie, les étourdissements, les convulsions, les accès, les névralgies nerveuses, les maux de tête, l'affaiblissement des nerfs causés par l'usage de l'alcool ou du tabac, l'affaiblissement du corps, de l'esprit, ramollissement du cerveau, conduisant à la folie, à la dérépitude et à la mort, vieillesse prématurée, stérilité, et toutes maladies causées par un excès de travail de l'esprit, ainsi que tout excès de tout autre genre.

Chaque boîte contient des remèdes pour un mois. Un dollar par boîte, ou six boîtes pour cinq dollars; envoyées par la maille sur réception du prix. Nous garantissons que six boîtes guériront tous les cas. Avec chaque commande que nous recevons pour six boîtes, accompagnées de cinq dollars, nous expédions à l